

ÉPOUX ou PÈRE (1)

Prénoms Williams, Simon, Cyrille

Nom (2) **MONTECOT**

Né (3) le 12 octobre 1982

à ***** heures *****

à Puteaux (Hauts-de-Seine)

Fils (4) de (5) Louis, Michel, Félix MONTECOT

et de (5) Agnès, Pierrette CHARDINE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *****

le (6) *****

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

ÉPOUSE ou MÈRE (1)

Prénoms Jessica, Denise, Martine

Nom (2) **LE RUDULIER**

Née (3) le 9 octobre 1983

à ***** heures *****

à Caen (Calvados)

Fille (4) de (5) Pierre, Arsène, Simon, Denis LE RUDULIER

et de (5) Marie José DA SILVA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *****

le (6) *****

L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à Cormelles-le-Royal

le 29 août 2009

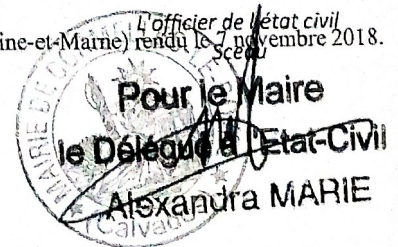
Il a été déclaré (8) qu'un contrat de mariage a été reçu par Maître qu'un contrat de mariage a été reçu le 24 juillet 2009 par Maître Philippe HERBERT, notaire à Paris 8e Arrondissement (Paris), notaire

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 2009 / 000013

MENTIONS MARGINALES (7)

Mariage dissous par Jugement de divorce du juge aux affaires familiales du tribunal de Grande Instance de Meaux (Seine-et-Marne) rendu le 7 novembre 2018.

le 16 août 2021



(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère »

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née »

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de »

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me..., notaire à ... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le »

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1)

Premier

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) (2)

933/2009
22 Avril 2009
17 heures 37
Téa, Alicia, Cléya

MONTECOT

du sexe

féminin à Meaux
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4)

le 16 mars 2009 à
Meaux (Seine-et-Marne) par
son père et sa mère.

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

25 novembre 2021
L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

13

(1) Deuxième ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1825/2012

Le 17 juillet 2012

à 14 heures 50

est né(e) ⁽²⁾ Juan, Sam, Kayna

MONTECOT

du sexe féminin à Meause
(Sère-et-Maine)

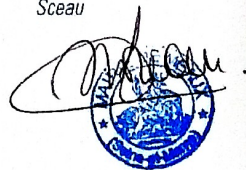
(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le 25 novembre 2021

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

ENFANT

(1)

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ heures

à _____

est né(e) ⁽²⁾

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».